



AG FO DGFIP 01 **du 04/04/2024**

Jean Paul PHILIDET, du Bureau National est venu participer à cette réunion annuelle.

Il a mis en valeur le nombre important de participants (soixantaine) et l'hétérogénéité de l'assemblée (âges, services d'origine), très représentative des effectifs de la DGFIP



Frédéric REFOUVELET a rappelé que la section FO DGFIP 01 est composé d'un comité d'une douzaine de personnes qui se réunissent 2 fois par an (juin + décembre).

Les visites dans les services sont prévues en mars et octobre de chaque année.

Un appel à volontaire est lancé = toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour s'exprimer, pour faire profiter de ses talents (dessin par exemple).

Validation de l'exercice financier 2023 =

Vote POUR à l'unanimité

Il est à noter que le fonds de grève a été débloqué dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites = Près de 10 000€ ont été redistribués par la section FO DGFIP 01

Ce fonds est alimenté par les rémunérations des membres du bureau national non perçues lorsqu'il y a des mouvements de grève.



Validation des actions 2023 =

Les représentants titulaires au sein des différentes instances ont présenté les missions de ces organes et les points qui ont été débattus au cours de l'année 2023 (cf les comptes rendus en ligne)

Vote POUR à l'unanimité



Jean Paul PHILIDET a tenu à nous apporter des précisions notamment sur les points suivants =

1 / Semaine en 4 jours =

A voir l'organisation qui sera proposée, mais Jean-Paul met en garde sur =

- le fait de devoir faire le même travail en seulement 4 jours
- les incidences sur les jours de télétravail et RTT



2 / Négociations salariales en cours =

3 points d'indice (prime ACF) au départ puis les négociations ont permis d'atteindre + 10 pts d'indice (soit environ 40€ de plus/mois)

→ soumis à un accord majoritaire :

FO signera sûrement même si ce n'est pas suffisant

→ Si aucun accord majoritaire recueilli → la hausse sera limitée à la proposition de la DG, à savoir + 3points d'indice

**Fonction publique :
l'urgence salariale
demeure !**

3/ La responsabilité dans le cadre de la RGP =

Le Bureau National sait que la communication à ce sujet est proche du néant dans les différentes directions.

Quelques cas ont déjà fait l'objet de jugement par la cour des comptes.

2 critères = Faute lourde + enjeu financier conséquent

Tout le monde est concerné

Cas notamment d'une erreur qui rentre dans ce champ d'application =

avant la réforme, c'est le comptable qui aurait été mis en débet

alors qu'en l'espèce, c'est le cadre A qui a été

condamné à une amende de 4000€

Avant, mise en débet → remise faite par la direction

Maintenant, jugement → condamnation à une amende qui n'est ni rémissible, ni assurable.



Un organisme propose une "couverture" dans de tels cas mais cela couvrirait les frais de procédure et de déplacement (audience auprès de la cour des comptes à Paris), mais pas l'amende.

Le tarif annuel pour cette assurance est de l'ordre de 30€ pour un C, 40€ pour un B

→ inconcevable que l'employeur ne prenne pas en charge de tels frais.

Il est probable que 60 à 80 affaires soient jugées par an versus 500 jugements et 150 mises en débet précédemment .

4 / Journée de grève du 19/03/2024 = décevante



5 / Ralentissement des applications informatiques =

La DGFIP subit entre 1000 et 4000 attaques / jour = peut expliquer ces ralentissements récurrents mais qui sont nécessaires en vue de lutter contre ces attaques.



6/ Incidence de l'IA sur nos missions =

D'autres O.S souhaiteraient qu'un audit d'experts privés soit effectué. FO propose que cette expertise soit faite par les chercheurs des différents instituts publics,

→ inconvénient : l'audit sera peut-être moins complet, mais

→ avantage : coût moindre qu'un cabinet privé qui aura tendance à bien en profiter financièrement.



Une fois terminée, la réunion a laissé place à un petit moment convivial.



À l'issue de cette journée, le comité s'est réuni pour faire le point sur cette journée et les enjeux à venir.

Tommy COGNET a été nommé Secrétaire Départemental Adjoint.

